

MÉMO-RENTRÉE VACCINATION EN PSE 2026-2027

OPÉRATIONNALISATION DU PROGRAMME DE VACCINATION
DE LA FW-B POUR LES SERVICES ET CENTRES EN CHARGE
DE LA PSE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
RÉCAPITULATIF DE L'OFFRE DE VACCINATION À METTRE EN PLACE EN PSE	4
INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES VACCINATIONS À RÉALISER EN PSE	5
1. Vaccination contre la rougeole-rubéole-oreillons (RRO 1 et 2)	5
2. Vaccination contre le HPV	6
3. Vaccination contre la diphtérie-tétanos-coqueluche (dTpa)	6
4. Vaccination contre la poliomyélite-diphtérie-tétanos-coqueluche (Tétravalent DTPa-IPV)	7
5. Vaccination contre les méningocoques ACWY	7
6. Vaccination contre l'hépatite B	8
7. Co-administration des vaccins	9
8. Schéma de rattrapage y compris pour les primo-arrivants	9
9. Outils - communication	12
10. Autorisations vaccinales	13
11. Gestion des vaccins (commande et chaîne du froid)	14
12. Adresses utiles	14
13. Liens utiles	15
14. Glossaire des abréviations	15

INTRODUCTION

Ce document a pour objectif d'aider les Services et les Centres en charge de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) à trouver les informations relatives aux vaccinations à mettre en place dans le cadre de leur mission. Il permet de retrouver les différentes recommandations, les schémas, les vaccins et les règles permettant d'appliquer le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre PSE.

Le Programme de vaccination est mis en œuvre par de nombreux professionnels (généralistes, pédiatres, gynécologues, sage-femmes, etc.) et structures (consultations ONE, hôpitaux, maisons médicales, crèches, etc.) dont la PSE. Cette dernière joue un rôle essentiel dans le maintien et l'amélioration des couvertures vaccinales chez les enfants et les adolescents. En effet, comme le montrent les différentes enquêtes de couvertures vaccinales, la PSE est le principal vaccinateur pour les vaccinations RRO2 (7-8 ans, 2^{ème} primaire), HPV (13-14 ans, 2^{ème} secondaire) et dTpa (15-16 ans, 4^{ème} secondaire).

Pour cette raison, il est essentiel que la PSE puisse proposer l'ensemble des vaccinations recommandées dans le cadre du calendrier vaccinal ainsi que de proposer des rattrapages quand cela est nécessaire.

Le Programme de vaccination demande que l'ensemble de l'offre vaccinale suivante soit réalisé. Si, pour des raisons organisationnelles ou de personnels, tout ne peut pas être réalisé, veuillez vous tourner vers le pôle PSE de la Direction Santé de l'ONE (polepse@one.be).

Trois niveaux différents d'offre vaccinale (voir point 2) en PSE sont identifiés :

- **Les vaccinations aux moments recommandés** (RRO2, HPV, dTpa) **doivent être proposés** (conformément à l'Art. 7 § 4 du décret PSE de 2019).
- **Les rattrapages systématiques** (RRO et DTPa-IPV) **doivent être proposés**. Cette offre de rattrapage est due au potentiel épidémique et aux objectifs d'élimination de la rougeole, la rubéole et la poliomyélite.
- **Les rattrapages supplémentaires devraient être proposés** (en fonction des capacités du Service/Centre et de sa population sous-tutelle).

RÉCAPITULATIF DE L'OFFRE DE VACCINATION À METTRE EN PLACE EN PSE

Année d'étude	Offre de vaccination		
	Moments de vaccination recommandés	Rattrapages systématiques	Rattrapages supplémentaires
3 ^{ème} maternelle			Tétravalent (DTPa-IPV)
2 ^{ème} primaire	RRO2	RRO1 et 2 Tétravalent (DTPa-IPV)	Méningocoques ACWY
6 ^{ème} primaire		RRO1 et 2	Tétravalent (DTPa-IPV) Hépatite B
2 ^{ème} secondaire	HPV	RRO1 et 2	Hépatite B
4 ^{ème} secondaire	dTpa	RRO1 et 2	HPV
Enseignement spécialisé	RRO2 HPV dTpa <i>En fonction de l'âge</i>	RRO1 et 2 Tétravalent (DTPa-IPV) <i>En fonction de l'âge</i>	Tétravalent (DTPa-IPV) Méningocoques ACWY Hépatite B <i>En fonction de l'âge</i>
ESNU			RRO1 et 2 Hépatite B dTpa
Primo-arrivant	<i>En fonction du schéma reçu (voir point 8)</i>		

VACCINS (2023-2027) : RRO = MMR-VAX-PRO® / HPV = GARDASIL9® /
DTPa-IPV = Infanrix-IPV® / Méningocoques ACWY = Nimenrix® /
Hépatite B = Engerix-B®

Concernant la vaccination poliomyélite seule (IMOVAX®), il existe la possibilité de vous faire rembourser les vaccins auprès de la DPSE (plus d'informations : dpse@one.be).

INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES VACCINATIONS À RÉALISER EN PSE

Vous trouverez ci-dessous une présentation des différentes vaccinations devant être réalisées. Elle inclut les moments auxquels ces vaccinations doivent être administrées ainsi que les schémas à mettre en place.

1. Vaccination contre la rougeole-rubéole-oreillons (RRO 1 et 2)

Moment de vaccination

La vaccination contre la rougeole-rubéole-oreillons 2^{ème} dose **doit être proposée** à tous les élèves inscrits en 2^{ème} primaire ou à l'âge de 7-8 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Si la 1^{ère} dose est manquante, les SPSE/CPMS-WBE **doivent proposer** une vaccination de rattrapage.

Le rattrapage systématique de cette vaccination **doit être proposé** en 2^{ème} primaire, 6^{ème} primaire, 2^{ème} secondaire, 4^{ème} secondaire et chez les élèves de l'enseignement spécialisé à tous les âges.

Un rattrapage supplémentaire **peut être proposé** aux étudiants de l'enseignement supérieur non-universitaire (ESNU) peu importe l'âge.

Cette vaccination sera effectuée avec le vaccin **MMR-VAX-PRO®**.

Schéma

Le schéma prévu est un schéma en 2 doses, RRO1 à 12 mois et RRO2 à 7-8 ans.



Pour être valide, la 1^{ère} dose doit obligatoirement être réalisée à minimum 50 semaines de vie. Les doses réalisées avant sont considérées comme des doses supplémentaires et ne sont pas comptabilisées dans le schéma.

Lors d'un schéma de rattrapage, il faut avoir minimum 4 semaines d'écart entre la 1^{ère} et la 2^{ème} dose.

2. Vaccination contre le HPV

Moment de vaccination

La vaccination universelle (filles et garçons) **doit être proposée** à tous les élèves de 2^{ème} secondaire, 1^{ère} différenciée ou de 13-14 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Un rattrapage de cette vaccination peut être proposé en 4^{ème} secondaire ou à 15-16 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Cette vaccination sera effectuée avec le vaccin **Gardasil 9®**.

Schéma

Ce vaccin s'administre en 2 doses à 6 mois d'intervalle pour tout le monde. Attention, l'intervalle minimum entre ces deux doses ne peut être inférieur à 5 mois.



Si, pour des raisons d'organisation du Service/Centre, seule une dose de vaccin peut être réalisée durant l'année scolaire, la seconde dose peut être réalisée l'année suivante. En l'absence de la possibilité de réaliser la seconde dose, le Programme vous demande d'administrer la 1^{ère} dose. En effet, il vaut mieux 1 dose de ce vaccin qu'aucune dose.

3. Vaccination contre la diphtérie-tétanos-coqueluche (dTpa)

Moment de vaccination

La vaccination diphtérie-tétanos-coqueluche avec un dosage adapté **doit être proposée** à tous les élèves de 4^{ème} secondaire ou de 15-16 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Un rattrapage de cette vaccination peut être proposé pour les étudiants de l'enseignement supérieur non-universitaire (ESNU) peu importe l'âge.

Cette vaccination sera effectuée avec le vaccin **Boostrix®**.

Schéma

Le schéma de vaccination est en 1 dose. Un vaccin ne doit pas être proposé si l'élève a reçu une dose d'un vaccin contenant des antigènes contre la diphtérie-tétanos-coqueluche à 12 ans (ou plus)¹ ET s'il a reçu un schéma complet contre ces maladies.

¹ Conseil Supérieur de la Santé - Vaccination de rattrapage, Avis n° 9111

4. Vaccination contre la poliomyélite-diphtérie-tétanos-coqueluche (Tétravalent DTPa-IPV)

Rattrapage de vaccination

Le rattrapage de la vaccination contre la poliomyélite-diphtérie-tétanos-coqueluche **doit être proposé** à tous les élèves de 2^{ème} primaire ou de 7-8 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Un rattrapage de cette vaccination **peut être proposé** pour les élèves de 6^{ème} primaire ou de 11-12 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

La vaccination sera effectuée avec le vaccin **Infanrix-IPV®**.

Schéma

Le schéma de vaccination est en 1 dose. Il n'est pas nécessaire d'administrer la dose DTPa-IPV recommandée à l'âge de 5-6 ans si un schéma de primovaccination a été finalisé après l'âge de 4 ans².

5. Vaccination contre les méningocoques ACWY

Rattrapage de vaccination

Le rattrapage de la vaccination contre les méningocoques ACWY n'est plus systématique³. Il **peut être proposé** uniquement aux élèves de 2^{ème} primaire ou de 7-8 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé qui n'auraient pas encore reçu une dose de vaccin contre la méningite C ou ACWY.

La vaccination sera effectuée avec le vaccin **Nimenrix®**.

Schéma

Le schéma de vaccination est en 1 dose.

² [Conseil Supérieur de la Santé - Vaccination de rattrapage, Avis n°9111](#)

³ Les groupes d'âge les plus touchés diffèrent selon le sérotype, mais ils affectent principalement les moins de 5 ans et les 15-19 ans. La protection apportée par ces vaccins diminue avec le temps (un tiers des enfants n'a plus d'anticorps protecteurs après 10 ans). Au-delà de la 2^{ème} année primaire, les SPSE/CPMS-WBE n'administrent plus de vaccination de rattrapage contre les méningocoques, excepté dans le cadre d'une prophylaxie vaccinale autour d'un cas déclaré d'infection invasive à méningocoques inclus dans le vaccin ou pour les primo-arrivants.

6. Vaccination contre l'hépatite B

Rattrapage de vaccination

Le rattrapage de la vaccination contre l'hépatite B **peut être proposé** à tous les élèves/étudiants :

- de 6^{ème} primaire ou de 7-8 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé
- de 2^{ème} secondaire ou 13-14 ans pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé
- de l'enseignement supérieur non-universitaire (ESNU) peu importe l'âge

La vaccination sera effectuée avec le vaccin **Engerix-B®**.

Schéma

Elèves âgés entre 11 et 15 ans inclus

Le schéma de vaccination est en **2 doses à 6 mois d'intervalle** : 0 et 6 mois (l'intervalle minimum entre les deux doses, pour que le schéma soit valable, est de 5 mois).



Elèves à partir de 16 ans

Le schéma de vaccination est en **3 doses** : 0, 1 mois et 6 mois.



7. Co-administration des vaccins

	MMR-VAX PRO®	Infanrix-IPV®	Nimenrix®	Engerix-B®	Gardasil 9®	Boostrix®
MMR-VAX PRO®		Oui	Oui	Oui	Oui*	Oui
Infanrix-IPV®	Oui		Oui	Oui	Oui	
Nimenrix®	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
Engerix-B®	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
Gardasil 9®	Oui*	Oui	Oui	Oui		Oui
Boostrix®	Oui		Oui	Oui	Oui	

*La co-administration est désormais possible. En effet, les pratiques tant à l'international qu'en Flandre organisent la co-administration HPV-RRO quand elle est réalisée dans une situation de rattrapage.

8. Schéma de rattrapage y compris pour les primo-arrivants

Avant de déterminer les rattrapages nécessaires, il faut identifier les doses de vaccin valides reçues par l'élève.

Pour ce faire, il faut considérer :

- L'âge actuel de l'enfant afin d'identifier ce qu'il devrait déjà avoir reçu comme vaccins et ceux qui pourraient faire l'objet d'un rattrapage éventuel ;
- L'âge de l'enfant au moment de chaque vaccin reçu ;
- Le nombre de doses et les écarts entre les doses pour un même vaccin.

Si vous ne disposez d'aucune documentation sur des doses préalablement reçues, il faut considérer l'élève comme non vacciné et lui administrer les vaccins de rattrapage du schéma complet. Ce schéma de rattrapage doit au minimum être commencé par le service ou le centre ; ensuite, l'enfant peut éventuellement être dirigé vers son médecin traitant pour les dernières doses de vaccins à recevoir.

Dans le cas des primo-arrivants, une attention particulière doit être portée sur les vaccinations polio et RRO.

Vaccinations à évaluer/rattraper en fonction de l'âge

Pathologie	À partir de 2 ans	À partir de 7-8 ans	À partir de 13-14 ans
Diphthérie-Tétanos-Coqueluche	Oui	Oui	Oui
Polio	Oui	Oui	Oui
Hépatite B	Oui	Oui*	Oui
RRO	Oui	Oui	Oui
Méningites ACWY	Oui	Oui**	Non applicable
HPV	Non applicable	Non applicable	Oui

*Ne disposant pas de vaccin contre l'hépatite B pour cette tranche d'âge, vous pouvez envoyer les parents vers le médecin traitant.

**La vaccination de rattrapage jusqu'à 7 ans inclus concerne des élèves n'ayant jamais été vaccinés (avec un vaccin contre la méningite C ou ACWY).

Pour valider les doses déjà reçues, vous pouvez vous référer à ce [tableau disponible sur le site vaccination-info.be/pro](http://tableau.disponible.sur.le.site.vaccination-info.be/pro).

Une fois les doses validées, il faut repartir de là où le schéma a été interrompu pour chaque pathologie encore nécessaire à rattraper. Il ne faut pas recommencer des doses déjà reçues (si elles sont valides).

Pour compléter les vaccinations, soit vous utilisez les vaccins dont vous disposez, soit vous envoyez les parents vers le médecin traitant (hors schéma de rattrapage systématique).

Résumé du schéma de rattrapage à appliquer en fonction des vaccins disponibles

Nom du vaccin	Maladie(s)	Intervalle minimal		
		Doses 1 et 2	Doses 2 et 3	Dose 3 et dose de rappel
Infanrix-IPV® Boostrix®*	DTPa-IPV ou dTpa*	8 semaines	6 mois	10 ans
Imovax®**	Polio	8 semaines	6 à 12 mois	
Engerix-B 20® (adulte)	Hépatite B entre 11 et 15 ans	6 mois		
Engerix-B 20® (adulte)	Hépatite B à partir de 16 ans	4 semaines	6 mois	
Gardasil 9®***	HPV	Min. 5 mois		
MMR-Vax-Pro®****	RRO	4 semaines		

*DTPa-IPV (Infranrix-IPV®) jusqu'à 12 ans inclus ; dTpa (Boostrix®) à partir de 13 ans.

**Indisponible dans le cadre du marché d'achat et de livraison des vaccins mis en place par le Programme de vaccination de la FW-B. Les PSE peuvent acheter et se faire rembourser les vaccins IMOVAX® via la DPSE.

***Ces vaccins peuvent être désormais administrés le même jour lors de la réalisation d'un rattrapage.

Pour rappel : il n'est pas nécessaire d'administrer la dose DTPa-IPV recommandée à l'âge de 5-6 ans si une dose de DTPa-IPV a été donnée après l'âge de 4 ans. Et, si le rappel dTpa est administré à l'âge de 12 ans ou plus tard, il n'est pas nécessaire de donner le rappel recommandé à 15-16 ans.

9. Outils de communication

Afin de faire connaître les moments de vaccination recommandés aux parents, le Programme de vaccination met à votre disposition des flyers.

A CHAQUE ÂGE SA VACCINATION !



5-6 et 7-8 ans

À CHAQUE ÂGE SA VACCINATION !
La vaccination à 5-6 ans et 7-8 ans

Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vaccinations concernées
Tétravalent (DTPa-IPV)
RRO2

Années concernées
3^{ème} maternelle
2^{ème} primaire



13-14 ans

À CHAQUE ÂGE SA VACCINATION !
La vaccination à 13-14 ans

Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vaccination concernée
HPV

Année concernée
2^{ème} secondaire



15-16 ans

À CHAQUE ÂGE SA VACCINATION !
La vaccination à 15-16 ans

Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vaccination concernée
dTpa

Année concernée
4^{ème} secondaire

La commande de ces documents se fait auprès de la DPSE. Un bon de commande vous est envoyé en mai afin de déterminer les quantités souhaitées. L'envoi se fait dans le courant du mois de juin.

10. Autorisations vaccinales

Afin de pouvoir vacciner les élèves dans le secteur PSE, **une autorisation de vaccination est obligatoire**. Le Programme de vaccination met à disposition des modèles type sur son site pour les professionnels : www.vaccination-info.be/pro.

Des versions traduites des autorisations sont disponibles sur la page de chaque autorisation synthétique. En effet, un QR code est présent sur les différents modèles synthétiques des autorisations en français. Celui-ci renvoie vers un menu permettant d'obtenir en ligne la version traduite dans la langue de son choix. Les traductions sont le reflet des modèles proposés sur le site www.vaccination-info.be/pro.

Si vous utilisez vos propres modèles, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mettre l'année scolaire sur l'autorisation qui sera utilisée ainsi que le texte légal suivant :

La participation de l'enfant au programme de vaccination engendre un traitement de données à caractère personnel pour lequel l'ONE est responsable de traitement.

Le traitement de données est obligatoire, en vue de documenter les actes médicaux réalisés (article 9 de la loi du 28/08/2002 relative aux droits du patient, article 35 de la loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé, article 13 du Décret du 1^{er} février 2024 relatif au traitement des données à caractère personnel dans le cadre des programmes de médecine préventive, art. 19/2, 5., du Décret du 17 avril 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités).

Ce traitement inclut un enregistrement dans un Registre vaccinal sécurisé (base de données e-vax). Afin d'assurer le suivi des vaccinations, ces données sont aussi partagées avec le coffre-fort sanitaire de la région où l'enfant est domicilié, disponibles pour des professionnels des soins de santé qui ont une relation de soin avec le patient (médecins, consultations de l'ONE, services de promotion de la santé à l'école).

Les données seront conservées également dans le dossier médical de votre enfant durant 30 ans.

Pour permettre leur traitement ultérieur à des fins d'épidémiologie et de statistique, les données sont anonymisées. Les données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Vous disposez (sans frais), notamment, d'un droit d'accès et de correction des données. Pour découvrir l'ensemble des droits : www.one.be/politique-de-confidentialite

Pour exercer ces droits : DPO, Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles ou par courriel à l'adresse DPO@one.be.

Pour l'exercice de vos droits relatif au partage des données : www.reseausantewallon.be/patients/je-minforme/mes-droits-en-tant-que-patient

11. Gestion des vaccins (commande et chaîne du froid)

Vous êtes totalement autonomes pour réaliser vos commandes de vaccins via la plateforme E-vax. Il est recommandé de réaliser vos commandes en fonction de vos besoins réels. En effet, en cas de rupture de la chaîne du froid (causée par un débranchement de frigo, une panne d'électricité...), les pertes seront ainsi limitées. Il est préférable de commander régulièrement de petites quantités plutôt que de commander une quantité importante en une fois.

A la fin du mois de septembre, toute personne de votre service qui ne s'est jamais connectée ou plus connectée depuis plus d'un an verra son accès à la plateforme E-vax supprimé. Ceci répond aux exigences du RGPD.

Si un nouveau collaborateur ou une nouvelle collaboratrice doit avoir un accès à la plateforme E-vax, vous devez demander que son accès soit activé pour votre Service/Centre en envoyant un email à support@e-vax.be en précisant son nom, prénom, son n° de registre national et les coordonnées complètes de votre Service/Centre.

En cas de rupture de la chaîne du froid de vos vaccins, veuillez suivre la procédure et compléter le formulaire disponibles sur www.vaccination-info.be/pro.

12. Adresses utiles

THÉMATIQUE	CONTACT
Logistique (Commande, ajustement stock, chaîne du froid, livraison, enregistrements de données sur la plateforme)	Mail : support@e-vax.be Téléphone : +32 (0)10 23 29 80 Fax : +32 (0)10 45 67 95
Problème de connexion au portail fédéral	Mail : servicedesk@fedict.belgium.be Téléphone : 0800 16 587 entre 8h et 18h
Médicale (vaccins, vaccination)	Mail : vaccination@one.be Téléphone : +32 (0)2 432 88 00

13. Liens utiles

THÉMATIQUE	LIENS
Conseil Supérieur de la Santé : rattrapage	https://www.hgr-css.be/fr/avis/9111/vaccination-de-rattrapage
Site de l'European Center for Disease Control (ECDC) : rattrapage	https://vaccine-schedule.ecdc.europa.eu/
Site de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) : rattrapage	https://immunizationdata.who.int/global?topic=&location=
Vaccins commercialisés à l'étranger	https://www.mesvaccins.net/
FAQ	www.vaccination-info.be/pro

14. Glossaire des abréviations

ABRÉVIATION	TERMES
DTPa	Diphtérie-tétanos-coqueluche fortement dosé en antigènes
dTpa	Diphtérie-tétanos-coqueluche faiblement dosé en antigènes
Pa (ou aP)	Pertussis acelulaire = coqueluche
Pw (ou wP)	Pertussis whole cell, cellule entière = coqueluche
IPV	Polio inactivé (injecté)
OPV	Polio oral (vaccin vivant)
HPV	Human papilloma virus
HB/ HBV/hepB	Hépatite B/ virus de l'hépatite B
RRO	Rougeole, rubéole, oreillons
Men ACWY	Méningocoques ACWY
Hib	Haemophilus influenza type B (utilisé chez les <2 ans)

